

**ANALYSE      DE      LA**  
**VULNERABILITE      AUX**  
**INONDATIONS**

## CHAPITRE IV : CAUSES DES INONDATIONS

C'est une combinaison de phénomènes naturels, amplifiés par les facteurs anthropiques qui sont à l'origine des inondations.

### Section 1/ Causes naturelles

#### **1.1 Cause pluviométrique :**

L'étude des précipitations a montré que celles-ci bien que tributaires des changements climatiques globaux (inondations récurrentes) ont été affectées par la sécheresse des années 1970 qui a contribué à l'assèchement des bas-fonds à Dakar et à leur occupation humaine par la suite. La pluviométrie à Dakar obéit à un gradient nord-sud et à un gradient ouest-est, cette assertion est vérifiée par le retour de la pluviométrie. C'est plutôt le rythme des pluies qui détermine les inondations. Entre 1947 et 1969 la moyenne des précipitations est 587 mm ; elle est de 337 entre 1970 et 1999 et de 347 entre 2000 et 2005. L'année 2005 a enregistré une hauteur record de pluies après les années 1969, 1988-1989 et 2003. Les deux années à fortes inondations ont été 1989 (mois d'août avec 549mm) et 2005 (mois d'août avec 662mm). Ces dernières années, la tendance à un retour de la pluviométrie normale (450mm en moyenne depuis 2000 contre 328mm pendant la période de 1973 à 1992) a rendu les inondations fréquentes (**Direction de la météo**<sup>30</sup>).

#### **1.2 Causes topographiques :**

Les causes relevées sont :

Le nombre important de cuvettes d'altitudes inférieures à celle du niveau de la mer ;

La présence de dépression inter-dunaires souvent humides et marécageuses appelées Niayes.

Les Niayes sont une bande de terre longue de 180 kilomètres qui s'étend de Dakar à Saint-Louis sur la Grande côte à proximité de la mer, elles sont caractérisées par l'affleurement de la nappe phréatique et par un système dunaire de l'Ogolien. Elles sont peuplées d'espèces sahéliennes, guinéennes et fruitières. Elles sont aussi une enclave rurale en zone urbaine pour ce qui concerne le Cap-Vert. Dans le Plan Directeur urbain (PDU)<sup>31</sup> de 2000 elles sont classées zone non aedificandi c'est-à-dire non constructible.

---

<sup>30</sup> Direction de la météorologie du Sénégal. Données recueillies en 2006.

<sup>31</sup> Ministère de l'urbanisme et de l'habitat : plan directeur de l'urbanisme. 2000

### **1-3 Causes hydrogéologiques :**

La zone de Médina Gounass, du fait de la particularité de son relief, est sujette à des inondations. C'est une zone caractérisée par une alternance de dunes et de dépressions avec une nappe phréatique affleurante (moins de deux mètres).

L'évolution irrégulière de la pluviométrie au Sahel (alternance de pic et de déficit) est souvent à l'origine de fortes pluies pendant certaines périodes, alimentant ainsi la nappe phréatique.

C'est ainsi qu'on note deux apports d'eau dans cette zone: l'un est constitué du biseau salé et l'autre par la nappe phréatique qui est alimentée par les eaux pluviales qui sont plus importantes pendant les années de recrudescence des fortes pluies (fin des années 1990).

## **Section 2/ Causes anthropiques :**

### **2.1 Causes démographiques :**

La croissance démographique exponentielle qui touche la plupart des pays du monde surtout ceux en voie de développement, a participé à la prolifération de villes. Au 18<sup>ème</sup> siècle seul 3% de la population mondiale vivaient dans les villes, en 1950 29%, actuellement cette population citadine est de 40% (**Merlin ,1988**).<sup>32</sup>

En Afrique, les villes qui étaient au nombre de six cent (600) en 1960, atteindront selon les prévisions, six mille (6000) en 2020(**Cour ,1995**)<sup>33</sup> .

Dans le contexte spécifique de l'Afrique de l'Ouest, ces villes en plus de la croissance démographique rapide, sont la destination privilégiée des populations du monde rural. Chassées le plus souvent par la détérioration des conditions d'existence suite aux sécheresses répétitives, ces populations délaissent les campagnes au profit des zones urbaines dans l'espoir d'y trouver un cadre idéal pour le bien être social et économique. Ces facteurs combinés, ajoutés à la non maîtrise de l'espace du fait des nombreuses activités industrielles et économiques, font que les populations ont tendance à occuper des zones périurbaines le plus souvent impropres à l'habitation.

Le phénomène des inondations est certes lié au dérèglement climatique mais aussi il est largement aggravé par l'urbanisation exponentielle surtout à Dakar.

---

<sup>32</sup> Merlin P. Géographie de l'aménagement, Paris PUF/ Collection Espace liberté ,1988 .334p

<sup>33</sup> Cour J.M. *Les enjeux de l'urbanisation dans les pays en voie de développement. Eléments de réflexion, extraits de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel, Paris, 1995.

En effet le Sénégal compte près de 10 millions d'habitants dont les 45% sont concentrés dans les villes et il connaît un rythme accéléré d'urbanisation. Dakar concentre 3 millions d'habitants soit 55% de la population urbaine (DPS 2002).<sup>34</sup> Cette urbanisation rapide a provoqué, depuis les indépendances, une prolifération d'installations urbaines non programmées où quartiers sous-intégrés lesquels sont dépourvus de services comme l'assainissement, les sanitaires, l'eau potable, l'électricité, etc. Toutes ces raisons rendent les populations des quartiers à habitations spontanées vulnérables aux inondations. C'est d'ailleurs ce qu'on peut lire dans une certaine mesure dans ces propos contenus dans le rapport du PNUD : « *la croissance accélérée des villes menace d'écraser l'espoir de milliards d'habitants urbains est leur faire vivre un avenir cauchemardesque sous le poids des problèmes écologiques (...). Cette croissance se produira en grande partie dans les pays en développement qui compteront en 2025 4.4 milliards d'habitants soit 80% de la population urbaine du monde et la croissance la plus rapide aura lieu dans les régions les plus pauvres.* » (PNUD, 1994)<sup>35</sup>

L'évolution rapide de la population de la région de Dakar estimée actuellement à 3 000 000 habitants avec un taux de croissance 2,9% liée entre autres au flux migratoire très important a pour conséquence une forte demande de logement qui a poussé certaines populations à occuper des zones impropres à l'habitation comme les niayes. Ceci a contribué à déséquilibrer l'écosystème. C'est à ce propos que Claval faisait remarquer que :

« *L'articulation spatiale une fois fixée, dans un système juridique de monde plein (limites de la mise en valeur atteinte) il devient difficile de modifier car toutes les modifications interviennent sur les limites d'une aire se répercutent sur les parcelles voisines, menace leur équilibre.* » (Claval, P., 1984)<sup>36</sup>.

Depuis la sécheresse des années 1970, la dépréciation des totaux pluviométriques a été remarquable dans le Sahel, de nombreux lacs se sont asséchés et l'agriculture dans les zones inondables a été abandonnée car elle n'était plus rentable, laissant ainsi la place à l'installation des habitations.

C'est ainsi que des implantations incontrôlées et irrégulières de populations dans les dépressions (dans les années 1980) dues, d'une part au manque d'espace habitable du fait de

---

<sup>34</sup> Direction de la Prévision et de la Statistique, Recensement Générale de la population et de l'Habitat, résultat provisoire, 2002.

<sup>35</sup> PNUD : Le Défi de l'environnement. Rapport annuel, 1995.p.14

<sup>36</sup> Claval, P., Géographie humaine et économique contemporaine, PUF, Paris.1984

la poussée démographique, aux spéculations foncières et d'autre part aux défaillances institutionnelles et réglementaires imputables aux autorités locales, sont devenues un phénomène manifeste. On assiste alors à l'émergence d'actions qui ont contribué à la perturbation de l'hydro système (ponts, routes, ordures, remblaiement).

Les constructions au niveau de la dépression provoquent un colmatage des sols, ce qui freine le ruissellement.

Par ailleurs, l'arrêt du pompage des eaux au niveau de la nappe de Thiaroye pour cause de pollution par la SDE serait un facteur aggravant des inondations, car il aurait accentué l'affleurement de celle-ci.

## **2.2 Causes urbanistiques :**

Les principales causes répertoriées se résument à :

L'habitation irrégulière ou l'occupation anarchique des sols qui constitue une contrainte majeure à la mise en place de voiries et de systèmes adéquats de drainage des eaux pluviales, de même que la pression foncière dans certaines zones. C'est ainsi que selon **Ndong (1990)**<sup>37</sup>:

« 74.6 Ha en moyenne sont conquises chaque année par l'urbanisation entre 1973 et 1980. » ;

La forte urbanisation et particulièrement dans la zone de terre basses ;

L'incurie et la spéculation foncière qui règnent actuellement dans la région de Dakar.

**DIOP.A (2006)**<sup>38</sup> insiste beaucoup sur l'impact de l'urbanisation dans la recrudescence des inondations surtout dans la zone des niayes en montrant que la recrudescence des inondations au niveau des niayes est essentiellement due à une occupation anarchique .

Ce qui l'amène à dire que :

« *L'urbanisation galopante de la région de Dakar a modifié la quasi-totalité des espaces naturels : mares, végétations naturelles. Ce sont des mutations propres à toutes les villes en pleine d'expansion.* »

L'analyse cartographique révèle une dynamique prégnante de l'habitat sur l'espace naturel avec en 1954 la naissance de Pikine régulier, de Cambéréne, Patte d'Oie en 1958 ; en 2003 on peut considérer que la végétation a presque disparu avec un phénomène d'enterrement de

---

<sup>37</sup> NDONG Y. : Etude de l'évolution récente d'un écosystème intra-urbain. Cartographie des paysages des transformations des niayes et environs, mémoire de maîtrise, département de géographie, UCAD.1990

<sup>38</sup> Déjà cité.

la Grande niayes de Pikine par la pression des remblais et une forme de polarisation avec la croissance du bâti qui a abouti à une régression dunaire.

**DIOP.A** note que dans les années 1950 il n'y a pas eu d'inondations. Elle estime que l'inondation n'est pas un phénomène naturel mais anthropique consécutif à l'occupation des sols : le facteur socioéconomique (l'habitat irrégulier sur des zones non aedificandi et très forte densité humaine de l'ordre de 10 000hab/km<sup>2</sup> par exemple à Yeumbeul ; le facteur politique et institutionnel (comme par exemple le remblaiement de terres par des structures privées) ; le facteur topographique (l'analyse altimétrique de la région de Dakar montre que des hauteurs 20m pour les zones les plus élevées, puis de 7.5 m et enfin de zéro mètre ce qui est le cas des niayes qui sont en zone rouge en termes de risques l'on considère les modifications apportées par le réseau routier sur l'écoulement naturel des eaux insalubres entraînées par le remblaiement avec des ordures. L'auteur considère que le problème clé, demeure l'irrespect des normes d'habitation.

Cette même corrélation entre l'inondation et l'urbanisation a été faite par **Diop .A (2002)**<sup>39</sup> précise que :

*« L'urbanisation entraîne l'imperméabilisation de Dakar à 80% avec comme conséquence la baisse de l'infiltration et l'augmentation du ruissellement ».*

Les aménagements urbains comme les routes ne sont pas exempts de toutes reproches. D'ailleurs les routes constituent selon **Diop .A** des zones de ruissellement préférentielles. Le problème est qu'elles ne disposent pas de drains et de regards qui permettent de limiter le temps de contact entre l'eau et la chaussée, on assiste alors à leur dégradation rapide

### **2.3 Causes liées aux infrastructures :**

On peut citer entre autres causes :

L'état défectueux des routes ;

L'ensablement de la voirie ;

L'inexistence d'ouvrage de drainage des eaux pluviales, ou alors le sous dimensionnement des ouvrages existants ;

L'insuffisance de l'entretien des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales par les populations (déversement des eaux usées domestiques et des déchets solides).C'est ce que souligne d'ailleurs **Diop.A** en montrant que la perturbation de l'écosystème des niayes et les inondations sont liés aux infrastructures :

---

<sup>39</sup> Déjà cité.p.77

*« Dans cette niaye se sont surtout les infrastructures qui constituent un grand facteur de morcellement de l'écosystème »*

#### **2.4 Causes institutionnelles et financières :**

Les principales causes répertoriées sont :

La gestion des eaux pluviales caractérisée par des interventions multiples d'acteurs institutionnels ayant des attributions pas toujours complémentaires avec des intérêts parfois divergents ;

L'insuffisance des ressources financières nécessaires pour la prise en charge de l'exploitation et de la maintenance du patrimoine ;

L'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement des eaux usées et pluviales sont une compétence de l'ONAS ; mais seule la gestion des eaux usées bénéficie de la redevance assainissement ; les charges relatives à l'assainissement pluvial ne sont pas couvertes ; car une partie des fonds de dotation reçus de l'Etat par les Collectivités Locales n'est pas réservée à l'ONAS pour l'entretien des canaux à ciel ouvert.

Le non respect des textes réglementaires : code de l'environnement, code de l'hygiène, code de l'urbanisme, code de l'eau, etc.

## **CHAPITRE V : DOMMAGES LIES AUX INONDATIONS**

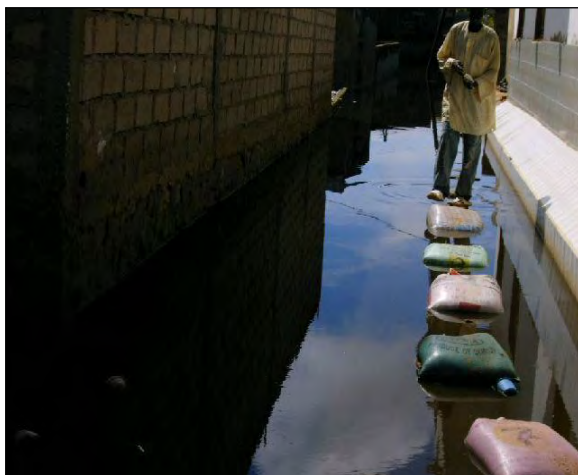
A L'instar de ces nombreux quartiers qui ont poussé comme des champignons à la périphérie de Dakar, le quartier de Médina Gounass a été bâti sur une zone marécageuse. A chaque hivernage, cette cuvette proche de la nappe phréatique se remplit d'eau, une situation que bon nombre de ses 80 000 habitants ne connaissent pas en s'y installant « *On n'était pas au courant que c'était une zone inondable.* » déclare un sinistré et il ajoute « *C'est en 1999 que nous nous sommes inondés pour la première fois* »

Habituellement, les habitants du quartier investissent chaque année beaucoup d'argent pour l'achat de gravât et de sable pour empêcher que l'eau ne pénètre dans leurs maisons.

D'après les autorités de la ville quelques 18 000 ménages ont été victimes des inondations dans la région de Dakar.

Ces inondations issues de causes diverses et plus ou moins complexes ont des répercussions malencontreuses sur pratiquement toutes les dimensions de la vie sociale des populations de Médina Gounass à savoir la santé, l'habitat, l'économie, le religion, etc. ; la baisse des revenus des ménages et l'appauvrissement de ces derniers ; l'insécurité, les conflits entre habitants se traduisant par la dégradation progressive de leur relation.

**Figure2:** Sacs remplis de sables aménagés à Gounass 1



**figure3 :** Maisons abandonnées Gounass2



*Source : C.AW (2006)*



### **Section 1/ Dommages sanitaires :**

Les conséquences des inondations sont de divers ordres, elles sont d'ordre matériel, économique, écologique et surtout socioculturel.

En ce qui concerne Médina Gounass les conséquences sont désastreuses :

Les maisons et les rues sont remplies d'eaux à la couleur verdâtre ou ocre. Toutes les chambres sont inondées occasionnant des dégâts matériels importants ; des lits des matelas et des appareils électroménagers sont sérieusement endommagés par les eaux. Les habitants sont mêmes obligés de mettre des briques pour ne pas patauger dans les eaux. Un habitant que nous avons interrogé disserte :

*« Il s'agit de poser des fûts vides et y placer des planches pour sortir de la maison, car l'eau atteint parfois un mètre. ».*

D'autres habitants utilisent des sacs remplis de sables pour se déplacer sans nager dans les eaux.

A l'intérieur des maisons, la situation n'est guère reluisante, car les eaux pénètrent dans les chambres à coucher et dans les salons et les populations passent la journée à évacuer l'eau à l'aide de bassines, de seaux. Comme le fait remarquer une dame demeurant à Gounass1 :

*« Depuis quinze jours, c'est notre gymnastique quotidienne. On évacue l'eau le jour pour pouvoir dormir la nuit, car le lendemain les eaux coulent de source. Nous sommes franchement fatigués. Mon voisin a fermé sa maison et il est parti, car il n'arrive plus à supporter ces corvées. ».* Et elle poursuit :

*« Si les gens ne font pas quelque chose se sera la catastrophe, car toutes les personnes sont exposées. »*

**Figure 4 : Eaux de pluies saumâtres au quartier Diab Niang (Gounass1)**



*Source : C.AW (2006)*

Les zones inondées sont entièrement envahies d'une eau saumâtre au dessus de laquelle volent des essaims de moustiques. En plus de cela les eaux insalubres et l'absence d'un système d'assainissement comme nous le fait remarquer un habitant du quartier Diab Niang « *Il n'y a rien, pas de canalisations C'est pourquoi l'eau stagne tellement* »

Les inondations ont surtout rendu les toilettes impraticables, il arrive même que des eaux usées émanant des « fosses perdues » soient mêlées à des eaux de pluie constituant ainsi un véritable « cocktail » pour les habitants . Il arrive que les populations profitent de la pluie pour évacuer les eaux vannes ce qui constitue un véritable risque sanitaire. A cela s'ajoute le fait que certains sinistrés cuisinent à l'intérieur des maisons inondées et quelque fois dans les chambres où les risques d'incendies sont permanents en superposant des briques de fortune pour y installer la bouteille de gaz butane.

Le plus inquiétant c'est le délabrement des installations électriques qui se trouvent à proximité des eaux ce qui peut générer à tout instant des électrocutions.

Ces conditions sanitaires précaires sont un terreau fertile pour l'émergence d'accidents et de certaines pathologies (rhume, paludisme, diarrhée, gale ou dermatose de manière générale).

#### ▪Le paludisme :

Il n'est plus à démontrer que les eaux stagnantes constituent un terreau fertile pour la propagation des larves de l'anophèle qui est le moustique vecteur du paludisme. Il y'a donc une corrélation entre la recrudescence du paludisme et l'inondation. Ainsi entre 1970 et 1996 le paludisme avait régressé dans la zone des Niayes de 80% à cause de l'assèchement des mares (Mouchet, 2000)<sup>40</sup>. D'après les mêmes études il y'a une forme de « *paludisme urbanisée* » qui est surtout provoquée par l'*Anophèle Gambia*. Ce vecteur s'accommode presque de toutes les situations humides, ses larves peuvent proliférer dans des espaces réduits comme les récipients vides (Claval, 1980)<sup>41</sup>. Les larves de moustiques trouvent dans le site des niayes des conditions idoines ce qui leur permettent de se développer . C'est ainsi que le paludisme est endémique dans la zone et connaît une recrudescence pendant l'hivernage. D'après les résultats de notre enquête plus 50% des consultations concernent le paludisme au niveau de Médina Gounass.

---

<sup>40</sup> MOUCHET J. Les maladies émergentes consécutives au réchauffement et l'extension des zones humides, 2000. [http : www.eid-med.org](http://www.eid-med.org)

<sup>41</sup> Déjà cité.

Malgré les séances de désinsectisation et désinfection, l'octroie de moustiquaires imprégnés et la sensibilisation des populations par les autorités sanitaires en l'occurrence le service d'hygiène sis au centre de santé Roi Baudouin de Guédiawaye ; le paludisme est endémique à Médina Gounass selon le Dr Gaye le médecin chef.

▪ **Les maladies diarrhéiques**

On note aussi l'existence de maladies diarrhéiques qui touchent principalement les enfants. Cela s'explique aisément si on sait que ces derniers sont souvent en contact avec les eaux usées et les ordures. Ainsi pour le Docteur Gaye médecin Chef du centre de santé Roi Baudouin de Guédiawaye des cas de choléra ont été signalés avec les inondations même si ils sont survenus durant la période du Magal de Touba 2005 d'où la plupart des cas a séjourné. Mais il précise que si les populations et particulièrement les enfants et les femmes sont affectés par le vibrion cholérique c'est parce qu'elles sont en contact quasi permanent avec les eaux de pluies lesquelles sont mêlées à la saleté et à la remontée des fosses septiques et parfois même à des cadavres d'animaux en décomposition.

Au même titre que es maladies diarrhéiques les parasitoses intestinales et des infections respiratoires, les dermatoses où maladies cutanées sont endémiques dans la zone.

**Figure5** : Evacuation des eaux vannes à Gounass2 bis



*Source : C.AW (2006)*

Cette situation sanitaire alarmante est aussi due à un déficit voire à une inexistence d'infrastructures d'assainissement tels que des canalisations, un système de collecte des ordures déficient, des fosses septiques non réglementaires, etc.

#### ▪Les dermatoses

Ce sont des formes de pathologies liées à la peau elles affectent essentiellement les enfants. Ces derniers en raison de l'inexistence d'aire de jeux ont tendance à jouer sur les ordures et sur des eaux polluées où se trouvent tous les germes de la maladie. C'est une pathologie qui sévit de manière permanente. Les femmes sont aussi affectées par cette pathologie car elles sont en contact permanente avec les eaux selon le Docteur Gaye médecin chef du centre de santé Roi Baudouin de Guédiawaye. Il précise que les hommes sont peu affectés ce qui s'explique par le fait qu'ils ne sont en permanence en contact avec les eaux comme le sont les enfants et les femmes.

### **Section 2 / Dommages sociaux :**

Les inondations ont généré des problèmes sociaux considérables. Plus de 1154 ménages<sup>42</sup> de la commune d'arrondissement de Médina Gounass ont vu leurs maisons envahies par les eaux de pluie pendant la période des inondations d'Août 2005.

Pour vaquer à leurs occupations, évacuer leurs bagages ou animaux, les habitants sont obligés de patauger dans l'eau qui a une coloration verdâtre.

A l'intérieur des maisons les armoires, les affaires de toutes sortes, les ustensiles flottent sur l'eau. Une sinistrée du quartier Thierno Kane à Médina Gounass<sup>2</sup> explique son calvaire :

*« Le premier jour des inondations, tous les matelas étaient noyés. Quand je me suis couchée, je sentais l'eau sous mon corps. À vrai dire, ce fut un vrai calvaire »*

Les familles sont donc obligées de s'entasser dans des endroits de la maison encore praticable, il s'en suit ainsi une promiscuité comme le fait remarquer cette habitante de Médina Gounass<sup>3</sup> dans la localité appelée Allou Guéwel qui affirme être touchée dans sa dignité avec les inondations en ayant presque tout perdu :

*« Personne n'ignore que bon nombre d'enfant se couchent au sol la nuit. Mais comme tout l'espace est en proie à l'eau, on s'entasse comme des sardines pour dormir »*

---

<sup>42</sup> Chiffre tiré de l'enquête menée par la Mairie de Guédiawaye sur les victimes des inondations de 2005

Certains habitants ont été contraints de quitter leurs habitations pour aller louer des maisons dans les quartiers voisins non inondés ou souvent très éloignés. Il s'en est suivi des dislocations de familles et de quartiers difficilement vécus par les populations. Une habitante du quartier de Diab Niang vit d'ailleurs cette séparation des membres de sa famille dont une partie vit dans un quartier non inondé appelé Sam Notaire :

*« Je n'arrive plus à dormir la nuit du fait d'avoir quitter ma demeure et d'être obligée de me séparer de certains membres de ma famille »* affirme t-elle.

D'autres ménages plus démunis pataugent dans les eaux parce qu'ils ne disposent pas d'assez de moyens pour aller loger ailleurs. D'autres sont allés rejoindre les camps de sinistré érigés par les autorités pour éviter des risques d'épidémie. Certains habitants surtout les jeunes hommes ont préféré rester pour veiller à ce que les malfrats ne prennent pas leurs biens qui ont pu résister à la furie des eaux.

On note aussi des cas de conflits entre populations victimes des inondations car certains habitants des bas-fonds en essayant de freiner les eaux afin qu'elles ne pénètrent pas dans leurs maisons érigent des sacs remplis de sable de dune ce que d'autres désapprouvent parce que cela les empêche d'évacuer convenablement leurs eaux. Il arrive souvent que des habitants en viennent aux mains ce qui contribue à détériorer les relations sociales.

La plupart des populations sinistrées a été relogée au sein du lycée Limamoulaye de Guédiawaye dans les salles de classe en raison de deux familles par endroit comme nous l'a d'ailleurs confirmé le coordonnateur du camp :

*« Les sinistrés dorment dans des salles de classes aménagées et là vraiment on a atteint les limites de notre capacité d'accueil. Mais il y'a des sinistrés qui forcent. Alors on leur donne des nattes et ils regroupent dans la cours »*

Certaines familles ont été acheminées au niveau des sites du Camp militaire de Thiaroye ou au niveau du site de l'ASECNA Yeumbeul entassées dans des tentes de fortune et même au CICES (Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal) où on trouve des pavillons bondés de personnes.

Selon la responsable du « pavillon Kaolack » •c'est la promiscuité qui est en vigueur au sein des lieux. Ce que d'ailleurs une femme confirme sous forme de plainte :

*« On a pas de problème d'eau ni d'électricité, encore moins de nourriture. Mais les stands sont trop petits. J'ai le pavillon le plus débordé, avec 98 personnes et cela est très difficile ».*

Ainsi la plupart des personnes rencontrées dans les camps nous explique qu'elle vit dans des conditions difficiles d'un point de vue psychologique et se sent toucher dans leur dignité car il n'est pas facile de quitter chez soi pour s'agglutiner dans des abris de fortune où il n'y a aucun confort. Leur calvaire s'est accentué quand le gouvernement a arrêté de les prendre en charge en nourriture jugeant que c'était devenu insupportable. Rappelons qu'une fois que le gouvernement a mis en place les camps de sinistrés c'est lui qui assurait totalement la prise en charge des déplacés victimes des inondations.

Un jeune ajoute même qu'il se sent mal à l'aise de passer la nuit à l'intérieur des pavillons pour cause déclare t-il :

*« Je ne peux pas dormir dans la même pièce que mes parents. Il n'y a pas assez de place. Alors je passe la nuit dehors »*

Le déplacement des populations a pour corollaire la perturbation de la scolarité des enfants car ils n'ont plus d'endroits appropriés chez eux pour apprendre leurs leçons. A cela s'ajoute les cas de paludisme fréquents chez les élèves victimes des inondations, les cas de transfert en pleine année scolaire ainsi que les longues distances séparant les camps de sinistrés (certains élèves sinistrés se trouvent au niveau des sites du CICES, de Thiaroye et de Yeumbeul) et leurs écoles ce qui constitue des facteurs d'échec scolaire.

De nombreux enfants ont été contraints d'abandonner l'école car ils n'arrivaient plus à faire la navette entre les sites de recasement situés loin des écoles où ils étudiaient. Cette situation d'abandon des écoliers est aggravée par des conditions d'études difficiles et par une paupérisation des familles durement éprouvées par des inondations.

---

• Surnom créé par les sinistrés pour désigner les camps de relogement.

**Figure 6 :** Sinistrés au site du lycée limamoulaye



**Figure7 :** Camp de recasement de Thiaroye



*Source : C.AW (2006)*

Le Directeur de l'école 21 confirme qu'avec les inondations on a remarqué que la plupart des élèves qui s'absentent sont issus des quartiers inondés et particulièrement de Médina Gounass.

*Au niveau psychosocial* certains sinistrés vivant au niveau des camps notamment dans les sites de relogement « Gannar » sis au camp de Thiaroye montrent des signes d'angoisse et semblent avoir perdu leurs repères parce qu'elles sont obligées de cohabiter avec des personnes avec qui elles n'ont pas beaucoup d'affinités mais surtout parce qu'elles ont tout perdu durant les inondations.

Rappelons que les populations relogées dans les sites de relogement ne sont pas toutes des "démunies". Certaines ont longtemps vécu relativement à l'abri du besoin et dans le confort dans leurs quartiers d'origine. Ainsi le fait de se retrouver sans ressources dans les camps avec un statut d'assistés constitue une perte de leurs dignités. La perte d'attache sociale, la rupture avec un environnement social confortable au profit d'un milieu caractérisé par un regroupement d'individus pouvant avoir des perceptions socioculturel ou idéologique différentes impose une nouvelle configuration psychosociale et donc une nouvelle adaptation pouvant aller jusqu'à la psychose.

L'insécurité est aussi monnaie courante dans les zones inondées pour les populations qui ont préféré rester. Pour cause les maisons abandonnées sont devenues des refuges de délinquants et de marginaux. De plus, des installations électriques non réglementaires qui côtoient les eaux ainsi que les murs délabrés par l'action de l'eau et de la salinité constituent un véritable danger pour ces populations.



De nombreux enfants ont été contraints d'abandonner l'école car ils n'arrivaient plus à faire la navette entre les sites de recasement situés loin des écoles ou ils étudiaient. Cette situation d'abandon des écoliers est aggravée par des conditions d'études difficiles et par une paupérisation des familles durement éprouvées par des inondations.

**Figure8** :EcoleabandonnéeàMédinaGounass**Figure9**:mosquéeferméeàGounass3



*Source : CAW (2007)*

Certains habitants essentiellement les personnes âgées se plaignent d'avoir perdu leur lieu de culte en témoigne la mosquée abandonnée au niveau du quartier Allou Guewel ou de manquer d'espace pour effectuer la prière du vendredi. D'autres doutent de la pureté des lieux de culte du fait de leur insalubrité

### **Section 3/ Dommages économiques :**

Les dégâts causés par les inondations sont incalculables et les pertes économiques sont importantes. Rappelons que pendant la période pré- hivernale les populations des zones inondables entreprennent des investissements pour préparer l'arrivée des pluies. C'est ainsi qu'ils achètent des camions (16m<sup>3</sup>) de sable de dune considéré comme le matériau idéal de remblaiement par ses propriétés physiques : porosité, perméabilité en raison de 40000FCA par charge ; un habitant nous a même confié qu'il lui arrive de se payer deux à trois charges pour combler sa maison et les devantures.



D'autres moins nantis se rabattent sur les charges de gravats issues des chantiers de construction jugées moins chères mais moins efficaces (du fait que leur capacité d'absorption des eaux restent faible) que le sable de dune.

Les plus démunis se contentent des charges d'ordures en raison de 500 FCFA la charge de charrette .Ce qui constitue d'ailleurs une réelle menace non seulement pour la pollution du cadre de vie mais surtout pour la santé des populations comme nous l'avons d'ailleurs souligner plus haut A ces dépenses viennent s'ajouter les travaux de réfection des maisons.

Un propriétaire de maison habitant Médina Gounass 2 bis au niveau du quartier Diab Niang affirme qu'il a effectué trois réfections de sa demeure à hauteur de 5 000 000 FCA. Certains propriétaires augmentent les hauteurs des murs et du perron pour parer à l'inondation ces travaux sont souvent coûteux et contribuent à grever les revenus des familles pour la plupart précaires. Rappelons que 5% des chefs de famille à Médina Gounass sont des retraités et pour la majeure partie de la défunte SIAS( l'ancienne société chargée de la propreté de Dakar).

Un chef de famille maçon que nous avons interrogé qui vit seul après avoir amené son épouse et ses enfants dans une zone non inondée nous confie avoir dépensé près de 800 000FCFA dans des travaux de reconstruction de chambre qui sont chaque fois endommagées avec l'arrivée des pluies

Malgré toutes ces initiatives entreprises par la population pour palier les inondations leurs investissements sont souvent anéantis.

Les matériaux pour le remblaié varient du sable de dune aux gravats en passant par les copeaux de bois et les ordures.

Le sable de dune est le matériau idéal de remblaié de par ses propriétés physiques : porosité, perméabilité. Son coût élevé (40000 francs CFA le camion de 16 m<sup>3</sup>) fait qu'il est hors de portée de la majorité des populations sinistrées. On lui substitue alors les gravats provenant des chantiers de construction. S'ils parviennent par leur volume à combler les maisons basses pour permettre le drainage des eaux, les gravats ont une capacité d'absorption modérée.

Les ordures utilisées pour remblayer les maisons, faute de sable ou de gravats, présentent des risques pour la santé des populations et pour l'environnement. Leur utilisation reflète un manque d'information des populations de leurs conséquences sur la santé et l'environnement, mais aussi leur indigence et leur désarroi.

Cette solution adoptée par des populations en proie aux inondations est très peu durable avec les possibilités de résurgence de la nappe qui affleure par endroit.

La surélévation des murs des maisons et des fosses à vidanger fait suite aux opérations de remblaiement. Il répond au besoin de garder le même volume des chambres. C'est une action perpétuelle toujours recommencée car la remontée de la nappe par résurgence occasionne l'inondation des maisons. Cela a été traduit par une formule originale d'une habitante de Médina Gounass 2 dans le quartier d'Aliou Diolé à Allou Guéwel :

*« À Médina Gounass, les maisons grandissent plus que les personnes ».*

Autrement dit tout ce que les populations ont comme revenu est englouti par la réfection pour parer aux inondations au détriment de l'épanouissement des populations.

Ainsi les remblais sont peu efficaces et ont des coûts élevés et certains matériaux présentent des risques pour la santé et l'environnement.

Une autre solution consiste à tenter l'évacuation des eaux qui envahissent les habitations et les fosses par des moyens comme les camions citernes ou des seaux.

Les camions citernes sont utilisés pour vidanger les fosses septiques qui sont fréquemment inondées. Il faut payer environ 20000 francs CFA pour les camions de 7m<sup>3</sup> et 30000 francs CFA pour les camions de 10m<sup>3</sup>. Le coût élevé fait que certaines populations vidangent directement dans la rue leurs fosses. Cela a été confirmé par les populations lors de nos différentes interviews. De même, les camions citernes déversent leur contenu dans la nature. Les risques pour l'environnement et pour les populations paraissent ainsi évidentes : pollution, infection.

L'abandon des maisons est la « solution » adoptée quand toutes les autres mesures ont montré leur inefficacité. C'est alors le déchirement pour les familles car elles renoncent à tout un environnement social. L'insécurité s'installe car les voleurs en profitent pour dérober tout ce qui n'a pas été emporté et particulièrement les toits des maisons, les portes et les fenêtres et les compteurs électriques.

Le désarroi des populations est accentué par les difficultés à accéder à un logement. Le coût prohibitif du loyer et même la difficulté de trouver une maison à louer surtout en période d'hivernage obligent (dans les quartiers environnants non inondés la location d'une chambre peut aller jusqu'à 15000 FCFA et les propriétaires exigent souvent trois mois de caution) les populations à abandonner leurs habitations soit pour rejoindre des parents qui les abritent le

temps de trouver une solution soit à rejoindre les sites des sinistrés implantés par les pouvoirs publics



*Source : C.AW (2006)*

Les activités économiques ont été considérablement ralenties par des inondations. On a observé que plusieurs ateliers de menuiseries ébénistes et métalliques ont été contraints d'arrêter de fonctionner faute d'endroits viables. A ce propos un jeune coiffeur affirme qu'à cause des inondations le manque à gagner quotidien est de 1000 à 1500 FCA par jour, il explique qu'il est obligé de puiser sur ses économies pour vivre avec sa famille

Un boutiquier affirme avec dépit :

*« Nous sommes vraiment fatigués »,* ajoutant qu'il a subi des dégâts matériels importants avec son riz et son sucre qui ont été noyés durant les inondations.

Une femme sinistrée du quartier Diab Niang affirme avec tristesse qu'elle a quasiment perdu tous ses biens :

*« Tout notre matériel est endommagé : télévision, frigo, congélateur, matelas etc. Je ne peux pas estimer le montant des dégâts matériels causés par les inondations »*

En somme avec les inondations certaines populations ont presque tout perdu.

Une jeune femme habitant le quartier Thierno Kane à Médina Gounass 2 que nous avons interrogé nous fait remarquer :

*« Nous n'avons plus de vêtement. Les habits que nous portons mon bébé et moi nous ont été donnés par nos voisins épargnés par le sinistre. Le sac de riz, que nous avons acheté, il y'a juste trois jours a été envahi par les eaux. Ce matin même, ce sont les voisins qui nous ont offert à manger »*

**Tableau2** : Estimation des dommages causés par l'inondation de type 1989 en 1993, 2000 et 2010 en millions de FC CFA<sup>43</sup>

Code N°	Name of inundation Area	1993	2000	2010
1	Lamsar	74	94	123
2	Diamaguéne ,Ddiaksao	62	83	113
3	Wakhinane	0	0	0
4	Médina Gounass	109	131	162
5	Darourahmane	105	134	175
6	DjiddaII, Pikine	176	220	284
7	Ganaw Rail	351	446	582
8	Nass Roulah	20	23	26
9	Thiaroye sur Mer	0	0	0
10	Thiaroye SOTRAC	13	17	22
11	Cité Pépinière Pikine	47	59	77
12	Dalifort	0	0	0
13	Entrée Tally Boubess	88	111	144
14	Traversière	0	0	0
15	Rue 10	40	50	65
16	Rond Point	1	1	1
17	Rue10, ENAM, Zone B Rue G	0	0	0
18	Rue11	33	39	47
19	Sicap Amiotié 1 Rue10	9	11	13
20	Avenue Bourguiba	0	0	0
21	Route de Ouakam	0	0	0
22	Mermoz terrain de basket	21	24	29
23	Cornich Ouest	0	0	0
24	Sicap Baobab Rue Biyar	0	0	0
25	Sicap Baobab+Rue12	0	0	0
26	Rue 13	1	1	1
27	Derklé	0	0	0
28	Route du Front de Terre	0	0	0
29	Station de Pompape Castor	6	07	9
30				

<sup>43</sup> **Source:** Result of the on-the-spot questionnaire survey conducted by JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) : Etude sur l'assainissement de Dakar et Ses environs. Déc .1993

31	Bopp Rue D	30	36	44
32	HLM 6 Terrain	1	1	1
33	Point E Boulevard Sud	43	54	71
34	Point E Rue4 + Rue C	44	56	72
35	Route de Ouakam	0	0	0
36	Fass Rue22b	112	128	152
37	Bd Guele Tapée	0	0	0
38	Gendarmerie Colobane	61	61	61
39	Place de Bakou	0	0	0
40	Guele Tapée Rue54	0	0	0
41	Bd G. de Gaulle	0	0	0
42	Ecole El Hadj Malik SY	0	0	0
43	Ouakam	26	34	44
44	Ngor	29	35	43
45	Grand YOFF	212	278	373
46	Yoff	1.752	2.177	2.785

## CHAPITRE VI : ACTIONS ET POLITIQUES MISES EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

### Section 1/ Les actions et solutions des populations :

#### 1.1 Remblaiement et réfection des maisons :

Avant et durant la période hivernale les actions menées par les populations pour combattre les inondations consistent essentiellement à effectuer des remblaiements au niveau des maisons et alentours dans l'espoir d'éviter que les eaux provenant des rues ne pénètrent dans les habitations. Cette opération de remblaiement est souvent combinée à la surélévation du niveau des murs des maisons. D'autres réorientent la porte d'entrée de leur maison pour la rendre plus accessible.

En effet l'acquisition de gravats, de sable de dunes s'avère coûteuse et reste hors de portée des populations le plus souvent démunies. C'est ainsi que certaines populations sollicitent des ordures émanant des charretiers ou même des populations voisines pour remblayer leurs demeures avec tous les risques sanitaires que cela implique.

Pour rendre leurs toilettes fonctionnelles car souvent alimentées par la nappe affleurante, les populations construisent ce qu'elles appellent « *des fosses perdues* » afin d'évacuer les eaux vanne directement dans la nature.

Les populations les plus nanties s'attachent les services des camions à vidanger qui restent cependant onéreuses car aussitôt que les fosses sont vidangées elles se remplissent à nouveau.

**Figure11** : Camion à vidanger au quartier .Diab Niang( Gounass1)



**Source : ISE (2006)**

Des sommes importantes d'argent sont investies dans ces opérations de réfections des maisons pour parer aux inondations mais dès les premières ces solutions montrent leur limite. Ainsi durant l'hivernage d'août 2006 les maisons ont été submergées d'eau devant le désarroi et le désespoir les populations ont essayé d'évacuer l'eau à l'aide de bassines, de seaux ou d'ustensiles de toutes sortes pratiquement toute la journée. Elles essaient aussi de freiner la furie des eaux en se servant de sacs de riz vides qu'elles remplissent de sable. Pour se frayer un passage les populations utilisent des briques ou des pneus

Au niveau des rues submergées, les populations mettent en place des pierres, des briques et des sacs de sables pour pouvoir circuler sans patauger dans les eaux. Lorsque toutes efforts s'avèrent vains pour lutter contre les inondations les sinistrés sont alors contraints de quitter leurs maisons en ne laissant que les jeunes hommes pour veiller à ce que les malfrats ne cambriolent pas ce qui a pu résister à l'inondation. Certains sont hébergés par des proches ou par des voisins des quartiers environnant non inondés ou trouvent une maison à louer. Une frange de la population n'a d'autres alternatives que de regagner les camps des sinistrés qui se trouvent au niveau des sites du Lycée Seydina Limamoulaye de Guédiawaye, de Yeumbeul (centre de transmission), Thiaroye (camp militaire) et du Centre International de Commerce Extérieur du Sénégal (CICES) dressés pour l'occasion par les pouvoirs publics dans le cadre du plan ORSEC (Organisation des secours)

Lorsque ces actions d'urgence montrent leurs limites, les populations abandonnent leurs habitations. Dans ce cas, elles sont logées par des proches, des amis ou dans des camps de relogement mis en place par l'Etat ou les collectivités locales. Ces sinistrés peuvent aussi chercher un autre logement dans une zone non inondée.

Il faut aussi noter que dans le cadre de ces initiatives, certaines associations (ASC) et ONG viennent en aide aux populations : on peut citer le cas de l'ONG DEFI à Médina Gounass et de MNAP dans le camp de relogement de Thiaroye. Il faut aussi signaler que des bénévoles individuels ou collectifs assistent les populations.

Mais pour résoudre de manière définitive le problème des inondations les solutions que proposent restent variées et souvent contradictoires. Certains habitants proposent qu'elles soient tout bonnement relogées au niveau des maisons du plan jaxaay à Keur Massar même si elles souhaitent que l'acquisition de ces logements soient plus à leur portée.

D'autres plus sceptiques quant à la réalité de ces logements qu'elles assimilent plutôt à des éléphants blancs proposent que leurs quartiers soient restructurés quitte à ce que certaines maisons concernées par cette opération soient déguerpies :

*« Nous ne voulons pas de matelas et de la nourriture qu'on nous donne. Nous voulons qu'on nous restructure notre quartier »* propose Diab Niang le chef de quartier de Médina Gounass 2 bis.

D'autres estiment que les autorités devraient doter leur quartier d'un système performant d'évacuation des eaux usées et de ruissellement. Toutefois comme action d'urgence la majorité des sinistrés souhaite que des opérations de remblaiement et de pompage des eaux soient effectuées de manière permanente par les pouvoirs publics.

Certains habitants déplorent le manque de soutien de la part des autorités et particulièrement de la Mairie comme le précise un chef de famille du quartier Diab Niang : *« Nous n'avons bénéficié d'aucun soutien ni de sollicitude de la part des autorités »*

### **1.2 Délocalisation ou restructuration ? Avis des populations :**

Concernant la solution du recasement vers les logements « jaxaay » évoqué par l'Etat, les avis des populations sont contradictoires. Certains dont le délégué du quartier Thierno Kane proposent que la localité soit lotissée pour restructurer la cité et réaliser de bonnes canalisations. Solution que partage d'ailleurs Diab Niang délégué de quartier de Médina Gounass 2 bis :

*« Ici ce qui manque c'est la canalisation et un bon lotissement. Si cela est fait, on ne parlera plus d'inondations. Nous nous sommes rencontrés et avons discuté. Chacun de nous est prêt à quitter pour aller loger ailleurs si les routes du lotissement devraient éliminer sa maison. »*

Mais cette position ne fait pas l'agrément de tout le monde. C'est ainsi qu'un chef de famille demeurant à Allou Guewel avec qui nous nous sommes entretenus pense que la meilleure solution durable à même d'éradiquer le problème des inondations c'est de quitter purement et simple la zone pour abrégé les souffrances des populations. Pour montrer son désaccord quant à la solution du lotissement il affirme :

*« Ce qu'ils soutiennent n'est pas de l'avis de tout le monde. Moi, je me prononce mais des centaines de familles comme moi sont prêtes à se faire reloger par l'Etat. Depuis les années soixante-dix, j'habite ce quartier et depuis quelques années je dépense près de 200.000 francs*



*chaque hivernage pour que ma famille puisse dormir tranquillement. Je vois donc mal cette décision de refuser de quitter ce lieu. »*

Mais pour les populations qui penchent pour la solution de la délocalisation et du relogement au niveau du plan jaxaay à Keur Massar le problème c'est que les maisons ne peuvent pas contenir toutes les familles qui sont pour la plupart nombreuses et polygame. En plus les 20.000fca de loyer que l'Etat demande aux sinistrés pendant vingt ans n'est pas à la portée de toutes les bourses. C'est d'ailleurs ce qui fait que certaines populations préfèrent qu'on leur donne des terrains viabilisés avec de l'argent pour pouvoir construire en rapport avec la taille de la famille. D'autres envisagent même de rester car pensent-elles les investissements qu'elles ont consentis dans leurs maisons n'est rien comparé aux logements « jaxaay ».

## **Section 2 / Les actions et les solutions des collectivités locales :**

### **2.1 Pompages des eaux et remblaiement des artères principales :**

Dans les quartiers sinistrés, les collectivités locales particulièrement les mairies d'arrondissement ont mis en œuvre des actions pour venir en aide aux populations. La mairie d'arrondissement de Médina Gounass s'est attelée au pompage systématique des eaux stagnantes dans certaines rues ou lieux publics avec des résultats mitigés grâce à des motopompes ou des camions citernes.

**Figure12:** Opération de pompage des eaux à Gounass 1



*Source : C.AW (2007)*

Parallèlement, des actions de remblaiement ont été effectuées au niveau de certaines artères principales avec des camions pour permettre aux populations d'accéder à leur domicile sans patauger dans les eaux.

## **2.2 Assistance aux sinistrés :**

Elles ont aussi mis à la disposition des populations des établissements scolaires pour les reloger. De même une assistance en vivres et en produits de désinfection a été effectuée. Cependant la Mairie déplore le peu de moyens dont elle dispose pour faire face aux inondations. Selon le secrétaire du Maire que nous avons interviewé la Mairie de Médina Gounass n'a pas assez de sources de revenus, il n'y a au niveau de la localité ni marché ni infrastructures génératrices de recettes pour lutter efficacement contre les inondations elle se contente des allocations de l'Etat. Le secrétaire général de la municipalité reconnaît certes que l'assainissement et l'environnement sont du ressort de la Mairie en rapport avec les dispositions réglementaires de la politique décentralisation mais cette dernière n'est pas accompagnée d'un appui financier conséquent. Ce qui lui permet de faire la réflexion suivante :

*«Pour des collectivités locales comme Médina Gounass la décentralisation est plus synonyme de transfert de difficultés que de transfert de compétences. »<sup>44</sup>*

Ainsi la Mairie d'arrondissement de Médina Gounass compte tenu de ses faibles moyens a beaucoup bénéficié de l'appui de la Mairie de ville de Guédiawaye pour venir en aide aux sinistrés des inondations d'août 2005 après avoir procédé à leur recensement. Cette dernière a participé à hauteur de 25 millions pour doter les sinistrés de denrées de premières nécessités (riz, lait en poudre, sucre, cartons d'eau minérale) de produits sanitaires (cartons de savon, cartons d'eau de javel, pièces de moustiquaires imprégnées.

Avec l'appui de la Mairie de ville de Guédiawaye, la commune d'arrondissement de Médina Gounass a pu disposer de motopompes avec du carburant et avec deux agents bénéficiant d'un contrat de 4 mois payés chacun 50 000 FCA pour évacuer l'eau en permanence au niveau du terrain vague qui fait face à la préfecture de Guédiawaye et dans l'enceinte du lycée Seydina Limamoulaye. Mais le problème c'est que l'eau pompée revient à la source du fait

---

<sup>44</sup> Depuis l'adoption de la loi 96-07 portant transferts de compétences les mairies d'arrondissement sont chargées de gérer des problèmes d'assainissement qui font partie des compétences transférées. Rappelons que l'environnement et la gestion des ressources naturelles, l'aménagement du territoire de même que l'urbanisme et l'habitat font partie entre autres des domaines transférés.

que les zones servant de réceptacles sont non seulement élevées et proches des quartiers inondés mais aussi elles sont constamment réalimentées par la nappe phréatique qui est subaffleurante .

### **Section 3 / Les actions et les politiques de l'Etat**

#### **3.1 Le PLAN ORSEC**

Après les inondations d'Août 2005 survenues dans Dakar avec leur lot de sinistrés ; surtout dans les zones inondables de la capitale comme Médina Gounass, Diamaguène, Guinaw-Rail, Cité Bellevue, pour ne citer que celles-ci ; le Gouvernement le, Sénégal a immédiatement déclenché le plan ORSEC destiné à venir en aide rapidement aux sinistrés. Pour éviter les risques avérés d'épidémies, l'Etat du Sénégal a pris la décision de déplacer les populations victimes des inondations vers des sites spécialement aménagés pour les accueillir .Cela en attendant l'exécution du « plan jaxaay » initié par le Président de la République pour faire bénéficier des logements décents à ces populations qui ont longtemps souffert des effets néfastes des inondations. Au terme, elles vont pouvoir habiter dans « une cité moderne » dotée d'un système fonctionnel d'assainissement.

Au niveau de Médina Gounass l'Etat, par l'entremise des autorités sanitaires en l'occurrence le Centre de santé Roi Baudouin et précisément le service d'hygiène a mis en place des Postes Médicales Avancées (PMA) pour palier les risques sanitaires. Ces PMA sont installées au niveau des zones inondées et dans les camps des sinistrés et ont pour mission de faire un traitement préventif et curatif et d'orienter certains cas de maladies dans les postes où les centres de santé. Elles donnaient aux populations des médicaments gratuits et des moustiquaires imprégnées pour lutter contre certaines maladies comme le paludisme.

Le service d'hygiène aussi effectuait à son tour des campagnes de désinfection et de désinsectisation et organisait des séances de causerie et des sketches sur les risques sanitaires liées aux inondations pour favoriser une sensibilisation.

L'Etat a aussi initié des actions d'urgence pour venir en aide aux populations sinistrées ou libérer les axes routiers occupés par les eaux. Ces actions réalisées dans le cadre du plan ORSEC ont vu la participation de tous les services et démembrements concernés de l'Etat. Elles ont consisté à un relogement des populations dans plusieurs sites au CICES, à

Yeumbeul (Yeumbeul I et II), au camp de Thiaroye (centre commercial, “Gannar”, “Sahara”, “Bujumbura”)<sup>45</sup>, etc.

**Figure13:** Sinistrés en attente d’une tente au camp de Thiaroye<sup>46</sup>



*Source : C. Aw (2005)*

Dans les camps de relogement, l’habitat est généralement constitué de tentes établies dans des terrains vagues. Ces tentes sont occupées à raison d’une à deux par famille.

**Figure14 :** Tentes dressées pour les sinistrés des inondations à Yeumbeul



*Source : C. Aw (2005)*

---

<sup>45</sup> : Noms donnés par les sinistrés aux sites de recasement du camp de Thiaroye

Il faut noter que le site du centre commercial est un chantier prêté par un promoteur pour abriter temporairement les sinistrés en attendant une solution définitive.

Ces populations ont été prises en charge par l'Etat du point de vue alimentaire, sanitaire et social. Pendant les six mois qu'a duré cette prise en charge, l'Etat aurait dépensé 12 millions de francs CFA par jour. L'eau et l'électricité y sont gratuites pour les populations sinistrées. De même des toilettes séparées pour hommes et femmes ont été aménagées. Dans tous les sites, les populations sinistrées se sont par ailleurs organisées et ont établi un bureau organisationnel qui parle et agit au nom de toute la communauté.

Pour sauver la scolarité des enfants l'Etat affrété des cars au niveau des camps précisément celui du CICES afin de permettre aux écoliers de rejoindre leurs écoles d'origines et à organiser des cours de renforcement dans les sites de recasement pour améliorer le niveau des élèves. Des activités ludiques ont été aussi initiées en faveur des enfants sinistrés en collaboration avec la Croix rouge qui a d'ailleurs beaucoup assisté les sinistrés par une aide sanitaire et surtout psychologique.

### **3.2 LES PROJETS DE RESTRUCTURATION**

Déjà au milieu des années 50, sous prétexte de rendre la ville plus propre et par souci d'un meilleur restructuration, les populations de l'ancienne banlieue dakaroise (Médina, Guel-Tapée, Fass, Colobane) furent déplacées vers Pikine Guédiawaye. C'est l'ère de la politique la répréhensive du bulldozer tant décriée par la Banque mondiale.

D'ailleurs cette dernière mettra sur pied le premier projet des Parcelles-Assainies dans les années 70 pour permettre à la population démunie de bénéficier d'un toit décent aux regards de leurs droits les plus absolus. A l'évaluation de ce projet on s'est rendu compte que les populations ciblées n'ont finalement pas occupé les lieux. En effet, elles ont pour la plupart vendu leurs parcelles à des gens plus nantis pour aller acquérir d'autres moins chères dans des zones inondables. Ce fut alors un échec total face aux objectifs que s'étaient assignés les initiateurs.

Depuis plus de dix ans les pouvoirs publics des dispersions avaient été prises par les autorités de l'Etat et des collectivités locales concernés pour déménager les populations des lieux les plus inondables du département de Pikine et Guédiawaye pour les recaser à Keur Massar, sur un terrain acquis par la commune et viabilisé par les soins de l'institution. La plupart des

ménages ciblés par ce recasement avaient tout bonnement décliné l'offre, s'ils n'ont pas vendu le terrain qui leur avait été attribué.

Par ailleurs, sachant que les pouvoirs publics ne pouvaient plus utiliser « l'arme des bulldozers » pour récupérer les terres occupées par des tiers, sans titre foncier, ni droit, on avait opté pour la restructuration et la régularisation de l'habitat spontané. L'expérience a été réalisée à Dalifort par la Direction de l'urbanisme et de l'architecture. (Niang ,1991)<sup>47</sup>. Les résultats probants et bien appréciés par les bénéficiaires de cette opération ont conduit l'Etat à confier la tâche à une structure dénommée « Fondation Droit à la Ville » (FDV), qui a comme partenaires la coopération allemande (KFW, GTZ), l' Agence Française de Développement (AFD), l'Union européenne via le fond européen de développement (FED), les collectivités locales, l'Etat et certains privés. La FED a déjà à son actif la restructuration des quartiers comme Médina Fass-Mbao, Ainoumadi, le quartier de Pikine à Saint-Louis, le village de Khouma à Richard- toll, etc. Les habitants qui se sont acquittés des droits requis se sont vus octroyés des titres de propriété par le Ministre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. La FDV a, à son programme, la restructuration d'autres quartiers de Pikine (Guinaw Rails, Pikine irrégulier) et de localité de l'intérieur du Sénégal<sup>48</sup>.

Les collectivités locales ont reçu dans le cadre de la décentralisation un certain nombre de pouvoirs qui leurs sont transférés.

En ce qui concerne Médina Gounass, le plan de la restructuration a été réalisé grâce à l'appui de l'AFD (Agence Française de Développement) qui a financé les études mais n'a pas encore reçu l'approbation de l'Etat.

Cependant, il convient de signaler qu'actuellement qu'un projet de restructuration et de régularisation foncière de Médina Gounass et de Darourahmane a été élaboré avec l'appui de la mairie de Guédiawaye.

La problématique du drainage des eaux pluviales dans la zone de Médina Gounass a été récemment étudiée dans le cadre d'un projet de la ville de Guédiawaye. Cette étude a essentiellement porté sur :

La faisabilité technique, économique et opérationnelle du projet ;

---

<sup>47</sup> Niang .M : La restructuration des quartiers spontanés de Dakar : Exemple du projet Dalifort, Dakar ; ucad, 1991.

<sup>48</sup>Cf. Ministère de l'urbanisme et de l'habitat

L'avant projet sommaire.

Le système de drainage prévu comporte un réseau de collecteurs, des stations de pompage et une évacuation vers la mer. Au niveau de Gounass le bassin de rétention des eaux pluviales doit être construit dans le quartier Baidi N'diaye à Allou Guéwel c'est à cette occasion d'ailleurs que les populations habitant la zone ont été délocalisées pour être relogées dans les maisons « jaxaay ».

### **3.3 Le PAQPUD**

L'absence de système d'évacuation des eaux usées occasionne le déversement des eaux ménagères dans la rue et les vidanges des fosses de toilette dans des endroits non appropriés.

Certaines populations n'hésitent pas également à vidanger leurs fosses lors des pluies avec tous les risques sanitaires et environnementaux que cela pose. D'après une étude de la JICA sur les inondations l'absence de réseau d'assainissement approprié est essentiellement à l'origine de plusieurs maladies<sup>49</sup> C'est dans ce contexte qu'est venu le PAQPUD. Ce programme facilite l'obtention d'un assainissement individuel aux populations qui n'en disposaient pas.

Toutefois, il faut noter que les populations n'ont pas de difficultés à construire des fosses mais leurs problèmes majeurs sont : les vidanges très fréquentes des fosses (minimum 3 par an) avec leurs coûts élevés et les difficultés d'accès des camions à vidanger dans ces quartiers mal lotis pour la plupart.

Les ouvrages du PAQPUD posent également des problèmes environnementaux avec les fosses qui polluent la nappe sub-affleurante dans la zone.

---

<sup>49</sup> Pacific International consultants, Etude sur l'assainissement de Dakar et ses environs, Coopération japonaise. Ministère de l'hydraulique, Dakar , MEYO, juillet 1994 , 320p

### **3.4. LE PLAN JAXAAY**

Dans un discours radio- télévisé tenu au lendemain des journées pluvieuses du mois d’Août 2006 , qui ont submergées certains quartiers de la vile de Dakar en l’occurrence ceux de la banlieue dont Médina Gounass , le Président de la République a initié un plan appelé « jaxaay » en référence au nom wolof de l’aigle(image utilisée en référence à cette capacité de l’oiseau de prendre de la hauteur dans son envol) afin de sortir les populations dans l’eau et de les reloger sur des sites aménagés et non inondables.

**Figure15:** Maisons plan « jaxaay » à Keur Massar



*Source : AW (2007)*

Dans le cadre du plan “Jaxaay”, l’Etat du Sénégal a entrepris un programme de construction de logements à Keur Massar. Ce programme a pour but d’offrir des logements décents aux sinistrés avant l’hivernage 2006. L’urgence de trouver des solutions au logement des populations sinistrées a motivé l’utilisation de 11 entreprises de construction. Ce programme a pour objectif d’offrir aux populations un meilleur cadre de vie en les sortant des zones non aedificandi c’est-à-dire impropres a l’habitation.

Il était prévu au début du projet que les maisons seraient gratuites pour chaque famille sinistrée. Aujourd’hui, certaines informations recueillies sur le terrain auprès des sinistrés révèlent que les maisons seront cédées à hauteur de 4 millions de francs CFA l’unité. Ces malentendus seraient liés à un manque d’étude préalable du coût. En effet, ce programme



comme d'ailleurs l'ensemble du plan "Jaxaay" a été élaboré à la hâte par les hautes autorités étatiques qui ont donné des instructions fermes aux différents services et démembrements de l'Etat pour sa mise en œuvre. Ainsi un flou total règne autour de ce projet sur les conditions d'accès à ces logements. Par ailleurs les différents bénéficiaires de ces maisons ne sont pas encore bien ciblés, la population de sinistrés étant composée des propriétaires des maisons et de locataires. Celle-ci exprime une forte attente par rapport aux maisons "Jaxaay".

**Figure16** : Case des tout-petits plan « jaxaay »



**Figure17** : Poste de police plan « jaxaay »



*Source : AW (2007)*

Toutes les familles se trouvant dans les sites de relogement (plus de 2500 familles) s'attendent à être logées dans les maisons "Jaxaay" alors que seules 1741 seront livrées d'ici fin Octobre (2006). Parallèlement les conditions de paiement ne sont pas encore définies. Dans tous les cas les populations devant bénéficier des maisons risquent d'être confrontées à des problèmes de paiement sachant que la plupart d'entre elles ne travaillent pas ou bien sont dans le secteur informel qui n'offre pas une grande sécurité sociale. Enfin, il faut signaler que la destination des localités anciennement occupées par les populations relogées n'est pas bien définie.

Le plan jaxaay ne se résume pas seulement à la construction de maisons mais il y'a un volet infrastructures d'évacuation des eaux pluviales. Pour le cas de Médina Gounass l'Etat a mis en place des bassins de retentions des eaux pluviales c'est à cette occasion que certaines populations habitant à Allou Guewel ont été délocalisées et relogées à jaxaay car c'est au niveau de leur localité que l'un des bassins a été installé. D'ailleurs au niveau du marché Bou Bess au quartier Bagdad de Guédiawaye l'Etat a construit un bassin fonctionnel. Les bassins

ont pour fonction essentielle de recueillir les eaux de pluie provenant des quartiers environnants. Un un système de pompage est prévu pour évacuer les eaux à la mer.

**Figure18 :**

Bassin de retentions des eaux au quartier Bagdad



**Figure19**

bassin de rétention des eaux à Gonnass3



*Source : C.AW (2007)*